



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 2000

**Convention entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Niort
pour les travaux d'assainissement rue des Pèlerins et rue de la Levée de
Sevreau**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M.
Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.
Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile
MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200172

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000

Eau et Assainissement

**Convention entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de
Niort pour les travaux d'assainissement rue des Pèlerins et rue de
la Levée de Sevreau**

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

A compter du 1er Janvier 2000, la Communauté d'Agglomération assure la compétence de l'assainissement Eaux Usées alors que la Ville de NIORT reste compétente pour la collecte et le traitement des eaux pluviales sur son territoire.

Afin d'assurer la mise en place des réseaux eaux usées et en eaux pluviales de deux lotissements rues des Pèlerins et Levée de Sevreau à Niort et afin de limiter les temps et les coûts d'intervention, il est proposé de réaliser ces opérations en coordination avec la Communauté d'Agglomération, de la façon suivante :

- La Communauté d'Agglomération lancera un appel d'offres groupé pour les travaux d'assainissement Eaux Usées en y incluant les tranchées, sur-largeurs nécessaires permettant à la Ville de Niort de poser le réseau d'eaux pluviales.
- La Ville de Niort lancera un appel d'offres pour les travaux d'assainissement eaux pluviales, à savoir de pose du réseau dans la tranchée ouverte.

Il y a lieu d'établir entre les deux collectivités une convention de prestation de service.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué, à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché à venir.
- approuver la convention et autoriser Le Maire à la signer.

(M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté d'Agglomération de Niort, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)